

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bulletin bibliographique
Autor: F.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La paix de Bucarest, par D. Jancovici, Dr en droit. In 16. Paris, 1918. Payot & C^{ie}. Prix, 4 fr. 50.

Ce volume est utile à qui désire savoir non seulement comment la paix de Bucarest a été conclue le 7 mai 1918, et ce que furent ses conditions, mais dans quel esprit elle a été conclue par les vainqueurs. M. Jancovici donne, à ce triple point de vue, tous les renseignements désirables. Il nous montre, dans un chapitre intitulé *La genèse de la paix*, le gouvernement roumain aux prises avec les événements à partir des débuts de la révolution russe, puis il analyse le traité et ses quatre éléments fondamentaux : les cessions territoriales, les indemnités de guerre, la main-mise économique des Empires centraux sur la Roumanie, la main-mise politique.

Un fait est particulièrement intéressant à relever dans ce moment-ci. On sait les plaintes continuelles du gouvernement allemand sur la dureté de l'armistice du 11 novembre 1918 et sur les exigences des Alliés pour obtenir son exécution toujours différée.

Or, lorsque le maréchal de Mackensen posa ses conditions de paix au gouvernement du général Averesco, l'acceptation de négocier envoyée par ce dernier arriva avec quelques heures de retard. Le maréchal fit savoir qu'il considérait l'armistice comme rompu, mais qu'une nouvelle suspension d'armes de vingt-quatre heures serait octroyée moyennant acceptation à titre définitif des deux conditions supplémentaires suivantes : démobilisation immédiate de huit divisions roumaines, et passage à travers la Moldavie accordé aux troupes allemandes pour aller occuper l'Ukraine.

Et les Allemands se plaignent aujourd'hui de la dureté des Alliés !

F. F.

Le traité d'établissement germano-suisse, par A.-Pl. Jörimann. Collection des « Opinions suisses ». Genève 1915. Sonor S. A. Prix, 2 fr.

Cette étude a pour but de renseigner le public sur la motion présentée aux Chambres fédérales demandant la dénonciation du Traité d'établissement germano-suisse.

A cet effet, l'auteur se livre à un examen minutieux des textes du traité conclu entre la Suisse et l'Allemagne le 13 novembre 1909 ; il en signale les inégalités, nous montre les inconvénients qui en sont résultés pour notre patrie, inconvénients qui sont devenus de véritables dangers, rendus plus graves par les circonstances que la guerre a créées. Il est de toute nécessité de nous libérer du filet de matérialisme dans lequel nous avons été pris. Sortons-en, donnons à notre vie économique et politique une direction nouvelle, et rétablissons notre indépendance complète.

Ce travail est suivi d'une reproduction intégrale du texte du traité.